

Mots-clés :  
**Mobilité durable**



### Origine et présentation de l'initiative

**Lilas Autopartage est une SCIC présente sur la métropole lilloise offrant un service de location de voitures en libre-service ou autopartage pour tous déplacements de courte durée.**

Créée en 2007, après des études de faisabilité notamment à l'étranger, Lilas devient la 1<sup>ère</sup> SCIC d'autopartage de France.

L'offre de Lilas Autopartage s'adresse aux particuliers mais aussi aux entreprises pour l'usage ponctuel de véhicules dans le cadre professionnel. Lilas teste également le concept au sein de résidences avec des promoteurs ou des bailleurs sociaux.

Cette SCIC a ainsi pour objectif de faire évoluer les comportements en proposant un usage plus raisonné de la voiture, permettant de regagner de l'espace en ville sur le stationnement (une voiture en autopartage représentant 9 voitures individuelles) et en réduisant les émissions polluantes, puisque les utilisateurs se portent davantage sur des modes alternatifs à la voiture individuelle pour leurs déplacements quotidiens.

Lilas s'inscrit également dans une démarche solidaire, en permettant l'accès à la voiture à tous, notamment aux étudiants, aux demandeurs d'emplois et aux seniors bénéficiant de tarifs réduits, et aux Personnes à Mobilité Réduite grâce à une gamme de véhicules adaptée.

Lilas Autopartage a rejoint le réseau national Citiz regroupant 13 structures d'autres villes françaises, qui représentent environ 20 000 utilisateurs, pour conforter l'autopartage en France. Ce regroupement permet de mutualiser des moyens (centrale d'appels, partenariat commun d'assurance avec la Macif, achats groupés de véhicules, outils de communication),

mais aussi d'échanger des savoir-faire et des expérimentations.

### Financement

Au delà de 80 utilisateurs sociétaires, Lilas bénéficie aussi du soutien de 20 partenaires, tels que la ville de Lille et la Métropole Européenne de Lille, Keolis, la MACIF, des clubs Cigales, Garrigue, Autonomie et solidarité... qui participent au capital de la SCIC.

### Rôle de la collectivité locale

Cette SCIC a été créée en 2007 à l'initiative de la Ville de Lille et de l'opérateur de transport en commun Kéolis.

Afin de favoriser l'essaimage sur l'ensemble de la métropole lilloise, la Métropole Européenne de Lille est également devenue sociétaire en 2011. La MEL soutient également le développement de l'autopartage dans le cadre de son Plan de Déplacements Urbains. De plus, des subventions sur la mobilité des publics sociaux sont attribuées par la MEL pour permettre d'équilibrer des actions spécifiques.

Les salariés de la Ville et de la MEL sont incités à utiliser les services de Lilas Autopartage pour leurs déplacements professionnels dans le cadre d'une démarche PDE. Par ailleurs, comme tous les salariés des entreprises clientes de Lilas, ils bénéficient d'une offre incitative à titre privé qui leur permet d'accéder à l'autopartage sans frais d'inscription, ni d'abonnement..

### Chiffres clés

7 salariés, 100 sociétaires, 2400 utilisateurs dont plus de 100 entreprises ou associations, 90 voitures, 36 stations dans 12 communes de la métropole lilloise.

**CONTACT: Claire Lambert**, directrice de Lilas Autopartage, [Clambert@lilas-autopartage.com](mailto:Clambert@lilas-autopartage.com).